LE TOUR DU LAC

Mensuel d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 15 numéro 5

Mai 2021

La reconnaissance est la mémoire du ♥

Notre terrain de jeux de la P'tite École nécessitait un apport de sable pour assurer la sécurité et le plaisir de nos jeunes. Qu'à cela ne tienne, Entrepreneur Gilles Cloutier Inc. est venu à notre rescousse. Lors de la livraison, Louis Frigon nous a annoncé que c'était un cadeau pour nous. Un grand merci à Sonia, Louis, Line et Gilles. Ce fut très apprécié.

Maintenant, il faut se mettre au travail. Par chance, monsieur Larry est venu nous aider car c'était toute une corvée. Nous n'y serions jamais arrivés tout seuls.

Le sable apporté par M. Louis avec son « Tonka » va nous permettre enfin de jouer avec les nôtres !

Maxim et Simon

Dans ce numéro :

La reconnaissance est la mémoire du ♥	1
Compostage communautaire	2
Jardins communautaires	3
Distribution d'arbres	4
Cueillette des déchets encombrants	
Attention aux nuisances	
Opération chien errant et chien potentiellement dangereux	5
Pêche sur le lac Édouard	6
Promotion d'ADELE	
Parc municipal	
Caserne # 4 Lac-Édouard	7
Des nouvelles de votre Coop	8
AGA de la Coop	9
Mise à l'eau des embarcations	10
Annulation des activités de la Fête nationale et de la course de canots	
Bienvenue à La Seigneurie du Triton	11
Aux utilisateurs d'embarcations à moteur	13
Bye, Bye nuage, Welcome soleil	
Coordonnées de la Municipalité	14
Condoléances	

Compostage communautaire

En mai 2021, la Municipalité de Lac-Édouard entame la 2e année de son projet de compostage communautaire. Dès la première année, plusieurs citoyens se sont prévalus de ce service au Magasin général (148, rue Principale) et à la Mairie (195, rue Principale).

Cette année, de nouveaux composteurs verts ont été ou seront installés un peu partout sur le territoire : chemin Baie-William Ouest, chemin Baie-Power, chemin Baie-Bouleau Nord et chemin Baie-William Est.

Composter permet de réduire de 40 % la masse des matières résiduelles (ordures) donc, moins de transport de déchets jusqu'à Saint-Étienne-des-Grès.

Composter avec les composteurs rotatifs ? Rien de plus simple :

1. METTEZ VOS RÉSIDUS VÉGÉTAUX DANS VOTRE PETIT BAC MAISON
2. APPORTEZ VOS MATIÈRES VÉGÉTALES SEULEMENT (matières vertes) DANS LE COMPOSTEUR COMMUNAUTAIRE
1. APRÈS CHAQUE APPORT, JETEZ UNE POIGNÉE DE GRANULES DE BOIS DANS LE COMPOSTEUR (bac situé sous le composteur)
4. TOURNEZ LE COMPOSTEUR D'UN TOUR.

⟹ MATIÈRES VÉGÉTALES SEULEMENT (matières vertes)

Les personnes intéressées doivent s'inscrire au projet afin d'obtenir le code du cadenas ainsi que la localisation exacte du composteur le plus près de chez elles. Une petite formation sera nécessaire afin d'obtenir des résultats optimums.

Pour vous inscrire, communiquez par courriel à : nancy.hudon@lacedouard.ca ou en téléphonant au 819-653-2438.

Ce simple geste est un pas de plus pour un environnement durable.
Par ailleurs, il permet de réduire la quantité de nos déchets.

Jardins communautaires

Avez-vous remarqué les bacs munis de dômes devant le Centre Communautaire ? Vous vous demandez peut-être ce dont il s'agit ? Ce sont des bacs de jardinage !

En effet, la Municipalité de Lac-Édouard mettra à la disposition des citoyens des bacs recouverts afin d'y cultiver collectivement de bons légumes. Pour plus d'informations : Nancy Hudon, agente rurale, au 819-653-2438.

LE POTAGER D'ÉDOUARD

POTAGER COLLECTIF DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD

Pour participer, contactez-nous au 819-653-2238 ou infos@lacedouard.ca

Venez faire pousser des projets éco-citoyens pour embellir notre communauté et sortir de l'isolement

Rendu possible grâce à la précieuse collaboration du SDÉF La Tuque

Distribution d'arbres : Rappel

Dans le cadre de « Mai, mois de l'arbre et des forêts», **le samedi 15 mai, à compter de 9 h, et ce, jusqu'à 11 h,** au Magasin général, il y aura distribution d'arbres provenant de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice.

Apportez vos contenants (boîtes, sacs, etc.)
C'est gratuit ! Premier arrivé, premier servi.

Le port du masque est obligatoire.
Une distanciation physique de 2 m devra être respectée.
La désinfection des mains est obligatoire.

Bienvenue à toutes et à tous !

Cueillette des déchets encombrants : Rappel

Le mercredi 26 mai, il y aura cueillette des déchets encombrants (appareils électroménagers, matelas, meubles, etc.). Placez-les en bordure de rue et ils seront ramassés.

Les matériaux de construction ne sont pas considérés comme des déchets encombrants. Vous devez les apporter vous-même au Site de transbordement au 1220, chemin des Pionniers, La Tuque. Aucun frais ne vous sera chargé.

Attention aux nuisances

NE PAS NOURRIR LES ANIMAUX SAUVAGES ET LES OISEAUX

Selon l'article 9, section II du règlement 128-2010 concernant les nuisances, le fait de garder, de nourrir ou d'attirer un ou plusieurs pigeons, oiseaux nageurs, canards, goélands, mouettes, ou tout autre palmipède, sur des plans d'eau, des terrains privés ou publics, en y distribuant ou en y laissant de la nourriture ou des déchets de nourriture, de même qu'en y aménageant des cages et des enclos constitue une nuisance et est prohibé.

Nous avons aussi été informés que certains citoyens nourrissaient les renards. N'oubliez pas que ce sont des animaux sauvages et que les nourrir peut les rendre plus vulnérables. De plus, le fait d'attirer ces animaux sauvages en milieu urbain représente un danger pour les animaux domestiques. Nous vous suggérons fortement de les observer dans leur milieu naturel.

Opération chien errant et chien potentiellement dangereux

La Municipalité constate un laisser-aller quant aux chiens errants. En effet, plusieurs citoyens ou visiteurs se permettent de laisser leur chien non attaché sur des terrains non clôturés ou encore ils laissent leur chien sans laisse lors des promenades.

Nous tenons à vous rappeler que l'article 31 du règlement 133-2012 concernant la règlementation sur les chiens, les chats et autres animaux stipule ceci :

ARTICLE 31

Sur le terrain sur lequel est situé le bâtiment occupé par son gardien ou sur tout autre terrain privé où il se trouve avec l'autorisation du propriétaire ou de l'occupant de ce terrain, tout chien doit être gardé, selon le cas :

1. Dans un bâtiment d'où il ne peut sortir ;

2. Sur un terrain clôturé de tous ses côtés. La clôture doit être d'une hauteur suffisante, compte tenu de la taille de l'animal, pour l'empêcher de sortir du terrain où il se trouve ;

3. Tenu par son gardien au moyen d'une laisse d'au plus 1,22 m (4 pieds). Cette laisse et son attache doivent être d'un matériau suffisamment résistant, compte tenu de la taille du chien, pour permettre à son gardien d'avoir la maîtrise constante de l'animal ;

4. Sur un terrain qui n'est pas clôturé de tous ses côtés, attaché à un poteau métallique ou son équivalent, au moyen d'une chaîne ou d'une corde de fibre métallique ou synthétique. Le poteau, la chaîne, la corde et l'attache doivent être d'une taille et d'une résistance suffisantes pour empêcher le chien de s'en libérer. La longueur de la chaîne ou de la corde ne doit pas permettre au chien de s'approcher à moins de deux (2) mètres d'une limite du terrain qui n'est pas séparé du terrain adjacent par une clôture d'une hauteur suffisante, compte tenu de la taille de l'animal, pour l'empêcher de sortir du terrain où il se trouve.

Aux fins de l'application de la présente disposition, lorsqu'un chien est gardé conformément aux prescriptions du paragraphe 2- du premier alinéa, la clôture doit être dégagée de toute accumulation de neige ou autre élément de manière à ce que les hauteurs prescrites soient respectées.

Dans un autre ordre d'idées mais toujours concernant les chiens, l'article 5 et ss du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens adopté par décret le 20 novembre 2019 stipule que lorsqu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'un chien constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique, un municipalité locale peut exiger que son propriétaire ou gardien le soumette à l'examen d'un médecin vétérinaire qu'elle choisit afin que son état et sa dangerosité soient évalués.

De ce fait, la municipalité avise tous ses propriétaires de chiens qu'elle prendra les mesures nécessaires afin que tous ses citoyens se sentent en sécurité dans la municipalité et qu'elle n'hésitera pas à soumettre à l'évaluation un chien qu'elle juge potentiellement dangereux. Ceux qui seront déclarés avec un niveau de dangerosité égal ou supérieur à 4 devront, entre autres, être gardés dans des enclos ou une cour clôturée.

Pêche sur le lac Édouard

Règles à respecter : En vigueur depuis le 1er avril 2020

Secteur de la Grande Baie

- En tout temps : la pêche à l'omble chevalier est interdite.
- Hiver : la pêche à toutes les espèces est interdite.

Reste du lac Édouard

Aucun changement à la réglementation actuelle.

Promotion d'ADELE

La saison estivale s'installera probablement très tôt cette année. Avez-vous besoin de T-shirts pour cet été ? ADELE a ce qu'il vous faut : Guillaume, notre mannequin d'un jour vous présente 2 exemplaires de notre collection.

PROMOTION : 2 T-shirts / $30 $ et en prime, un porte-clé flottant.

Si cela vous intéresse, ils sont disponibles au Magasin général.

N'oubliez pas de renouveler votre carte de membre pour l'année 2021.

Bonne saison estivale !

Lucie Bacon, trésorière

Parc municipal

Le 15 mai 2021, le parc municipal entame sa saison estivale. Permettez-nous de vous rappeler quelques **consignes quant à l'utilisation de la servitude de passage :**

- Ouverture de la clôture de 9 h à 20 h 30 ;
- Rester sur le chemin et éviter de vous y arrêter ;
- Ne pas jeter de déchets sur la chaussée;
- Maximum 10 km/h en tout temps.

Quant à la règlementation relative au parc municipal, voici les principales règles à suivre :

- Pas de chiens ;
- Pas de contenants de verre ;
- Pas de feu sur la plage.

Pour le bien-être, la quiétude et l'utilisation agréable des lieux, il est impératif que chaque personne respecte toutes ces consignes.

Caserne # 4 Lac-Édouard

Le 14 avril dernier, les pompières et les pompiers de Lac-Édouard ont voulu souligner le départ à la retraite de leur directeur, monsieur Serge Buisson. En 26 ans au Service de la sécurité incendie de l'Agglomération de La Tuque, monsieur Buisson a gravi tous les échelons : pompier à temps partiel, capitaine, chef de division aux opérations pour terminer sa carrière au poste de directeur. D'ailleurs, un cadeau souvenir lui a été remis. Bonne retraite Serge !

De plus, on a profité de l'occasion pour présenter les deux nouvelles acquisitions à la caserne # 4 : une camionnette Ford F-250, 4x4 et un camion autopompe de marque International. Avec l'ajout de ces deux nouveaux équipements, nos pompiers sont très bien équipés pour combattre les incendies à Lac-Édouard. Il faut dire que nos anciens camions dataient de 1975 (46 ans); ce remplacement n'était pas un luxe!

Nos pompières, Isabelle Jomphe, Sandra Martel et Madyson Martel-Côté devant le F-250.

Nicolas Bernard, chef de la Caserne # 4 et son fils, Félix.

Le Service de sécurité incendie étant une compétence d'Agglomération, **les citoyens de Lac-Édouard n'ont à payer que 15 000 $ de cet investissement de près de 300 000 $** car la quote-part de Lac-Édouard est de 5 % des dépenses liées à des compétences d'Agglomération.

Tous les autres pompiers de Lac-Édouard étaient présents : Jean-Antoine Bayle, Gabriel Bouchard, Jean-François Lessard, Denis Trépanier. Était également présent, monsieur André Vézina, chef de division aux opérations.

Tous les citoyens de Lac-Édouard remercient nos pompières et nos pompiers qui consacrent beaucoup de leur temps soit en se préparant par de nombreux exercices ou en intervenant lors d'un événement nécessitant leur présence.

Des nouvelles de votre Coop

Après un début d'année difficile, les ventes d'avril à notre Magasin général ont retrouvé leur vitesse de croisière. En effet, elles ont dépassé de 30 % l'objectif fixé pour ce mois, et de 16 % celles d'avril 2020, atteignant 48 100 $. Un grand MERCI à toutes celles et à tous ceux qui appuient la Coop de Solidarité de Lac-Édouard. Achetons à notre magasin général !

Comparatif Ventes Nettes COOP Avril

Total du mois			
2020	2021	Comparatif	
41 333,31 $	48 099,94 $	6 766,64 $	16,37%

On y retrouve divers produits, entre autres :

épicerie,

bière & vin

quincaillerie,

articles de plein air,

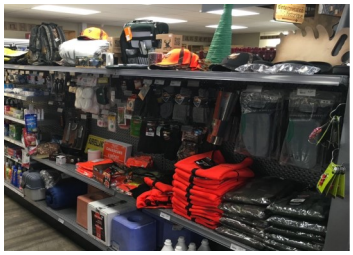

essence.

CONTINUONS D'APPUYER NOTRE COOP !

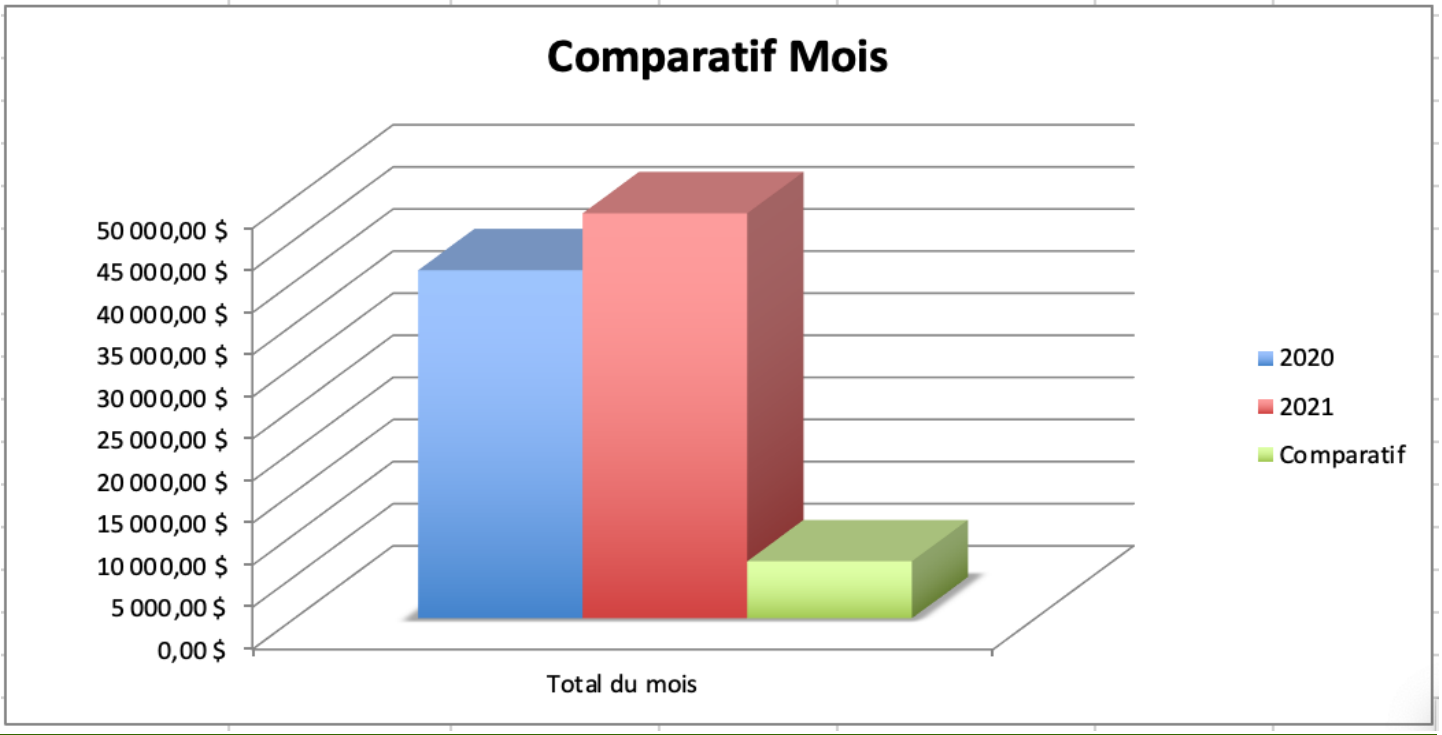

Nouvelles heures d'ouverture du magasin général

Du dimanche au mercredi : 8 h 30 à 18 h

Jeudi, Vendredi et Samedi : 8 h 30 à 20 h

Assemblée générale annuelle de la Coop

AVIS DE CONVOCATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
COOP DE SOLIDARITÉ DE LAC-ÉDOUARD

Date : Le dimanche 6 juin 2021 à 9 h 30

En raison des consignes sanitaires, l'Assemblée générale annuelle de la Coop de Solidarité de Lac-Édouard se tiendra via la plateforme Zoom .

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Présences
3. Lecture de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'A.G.A. du 30 août 2020
6. Rapport du président
7. Rapport annuel d'activités
8. Présentation des états financiers
9. Nomination d'un expert comptable
10. Élection des administrateurs
11. Période de questions
12. Clôture de l'assemblée

Pour celles et ceux qui ne sont pas familiers avec zoom voici quelques consignes :

Si vous utilisez un ordinateur :

1. Pour utiliser **Zoom**, vous devez **télécharger,** le logiciel « **Client Zoom pour les réunions** ». Téléchargez-le à l'adresse suivante : https://**Zoom**.us/download.

2. Préparez-vous 20 minutes à l'avance pour être prêt au début de la rencontre. Pour participer à la réunion Zoom du 6 juin, à 9 h 30, cliquez sur l'hyperlien suivant : https://us02web.zoom.us/j/81011195630

Si vous utilisez une tablette :

Télécharger et installer Zoom sur iOS ou Android
Pour **télécharger Zoom**, ouvrez votre application Google Play (**Android**) ou Apple Store (iOS).
L'application officielle « **Zoom** Cloud Meetings » devrait apparaître en premier dans les résultats de recherche.

Pour plus d'information : https://support.zoom.us/hc/fr/articles/201362193
Si, à l'entrée, on vous demande des renseignements, voir ci-dessous :
Numéro ou ID de réunion : 810 1119 5630

Pour un numéro de cellulaire : Trouvez votre numéro local : https://us02web.zoom.us/u/kvIXOUfpW

Mise à l'eau des embarcations

Règlement No 139-2014 « ayant trait à la tarification des mises à l'eau »

Ce règlement consiste à établir un contrôle sur les embarcations qui sont mises à l'eau sur le lac Édouard.

Voici les articles les plus importants de ce règlement :

4. TARIFS

Pour la mise à l'eau d'une embarcation motorisée au quai municipal et pour le stationnement d'un véhicule au stationnement du quai municipal, tout visiteur devra acquitter des frais pour la durée du séjour.

5. PROCÉDURES

L'achat de la vignette autorisant la mise à l'eau d'une embarcation motorisée et pour le stationnement d'un véhicule au stationnement du quai municipal sera possible au Magasin général, 148, rue Principale, Lac-Édouard selon ses heures d'ouverture. La vignette devra être placée bien en vue sur le tableau de bord du véhicule stationné.

6. TARIFS (COMMERCES)

Pour la mise à l'eau d'une embarcation motorisée chez un des commerces suivants : Domaine Lac-Édouard et Pourvoirie Le Goéland, les visiteurs devront acquitter des frais pour la durée du séjour. Les clients des commerces ne sont pas visés par les articles 4 et 6 du présent règlement.

9. PROPRIÉTAIRES

Les propriétaires de Lac-Édouard (résidents permanents, villégiateurs ainsi que leurs proches-parents) ne sont pas visés par les articles 4 et 6 du présent règlement.

11. UTILISATEURS D'EMBARCATION NON MOTORISÉE OU À PROPULSION UNIQUEMENT PAR MOTEUR ÉLECTRIQUE

Les utilisateurs d'embarcations non motorisées ou à propulsion uniquement par moteur électrique ne sont pas visés par les articles 4 et 6 du présent règlement.

Le règlement complet est disponible sur le site web de la municipalité de Lac-Édouard au www.lacedouard.ca dans la section règlementation de l'onglet à consulter ou directement au bureau de la Mairie au 195, rue Principale à Lac-Édouard.

Jean-François Lessard,
Inspecteur municipal

Annulation des activités de la Fête nationale et de la course de canots

La Fête nationale du Québec

Les festivités de notre Fête Nationale ont été annulées par la SSJB. Cette année encore nous devrons faire preuve de créativité pour souligner notre fierté québécoise.

De plus, à Lac-Édouard, nous devrons annuler la courses de canots et de rabaskas. À cause de la pandémie, les rassemblements ne sont pas autorisés. Nous espérons ardemment le retour de ces activités en 2022 pour le plaisir des petits et des grands.

Bienvenue à la Seigneurie du Triton

La Seigneurie du Triton sera ouverte **à partir du 14 mai,** notre excellente équipe est actuellement en action afin de peaufiner les derniers détails et de pouvoir accueillir avec plaisir notre clientèle distinguée.

En raison de la pandémie qui perdure depuis plus d'un an, nous avons changé certaines façons de faire. Par conséquent, pour assurer la sécurité de notre clientèle, nous appliquons les consignes sanitaires recommandées, mais comme le tout se fait dans un cadre naturel et vaste, cela semble plus simple et discret. Soyez rassurés que notre clientèle est consciente et respectueuse, elle est tenue de nous fournir une fiche d'état de santé afin de nous assurer qu'ils n'ont aucun symptôme lié à la COVID-19, et s'engagent à respecter les règles de distanciation, sans quoi ils ne peuvent se prévaloir de leur séjour.

Nous sommes un lieu historique datant de 1893, devenu une entreprise familiale québécoise, la première génération s'y est installée en 1986, et la seconde y est depuis 1995, vous avez d'ailleurs vu nos enfants grandir dans notre belle communauté. Nous avons toujours eu une belle relation de voisinage. La pandémie rend les choses difficiles en raison de la fermeture des frontières et la population québécoise est un bassin un peu plus restreint que le monde entier ! Nous faisons tout afin de nous réinventer et d'offrir de belles opportunités d'évasion pour les gens de notre région. Si vous n'êtes jamais venus au Triton, il est temps de le faire, encouragez une entreprise établie qui fait rayonner ce beau territoire qu'est Lac-Édouard. Il existe plusieurs façons de profiter de l'endroit et de nous encourager.

Boîte-repas livrée à la maison

Par nos soins si vous êtes de Lac-Édouard, La Bostonnais et La Tuque ou par Postes Canada si vous habitez ailleurs au Québec (avec frais).

Les boîtes en vedette sont disponibles à différents moments de l'année et parfois selon des thèmes spécifiques. Faites-vite, elles partiront rapidement. À offrir à vos amis, aux membres de votre famille, ou encore à moi de moi, pourquoi pas ? En cette période de réinvention et de modification où nous devons apprendre à vivre autrement, il est essentiel de se faire plaisir. Les boîtes du Triton éveilleront vos sens. Nos chefs désirent vous faire connaître leurs différentes spécialités qui sont faciles à préparer ou à déguster. Consultez notre site internet pour en savoir plus.

Présentement à l'honneur :

La Boîte du Triton

Les restaurants sont fermés. Vous désirez demeurer dans le confort de votre bulle, mais souhaitez prendre un congé de cuisine et en même temps encourager localement ? Faites-vous livrer du Triton ! Vivez l'expérience Triton à la maison en dégustant notre boîte Triton composée de salaisons et mets séchés ou fumés et laissez-vous emporter, le temps d'un moment magique !

Brunch (vue de haut)

La Boîte Brunch

Vivez l'expérience Triton à la maison en dégustant notre boîte brunch Triton composée d'une combinaison de mets sucrés et salés cuisinés par les Chefs du Triton à partir d'aliments du Québec ! Pour un beau dimanche en couple, ou en famille, vous pouvez également le *pimper* un peu et en faire votre repas cabane à sucre.

Bienvenue à la Seigneurie du Triton (suite)

De plus, différentes possibilités s'offrent à vous afin de profiter du site incluant le transport en bateau aller-retour, la visite historique ainsi que le repas préparé à base d'aliments du Québec apprêtés par nos chefs qui sont passionnés de leur métier. Le tout dans une ambiance historique chaleureuse où nous appliquons les règles sanitaires, mais où le charme de l'endroit opère et vous permet de profiter des lieux de façon plus détendue et naturelle.

Repas au Triton

Bruncher au Triton
Accès au buffet froid et chaud complet, ainsi qu'une planche avec un smoothie frais, la surprise du chef et du saumon ou truite fumé.

Repas du midi
Il est possible de se faire gâter en salle à manger ou encore prendre un repas au **shore-lunch** cuit sur le grill par le chef afin de profiter de l'extérieur.

Repas du soir
2 formules possibles:
Le menu table d'hôte 4 services ou encore le menu gastronomique 6 services.

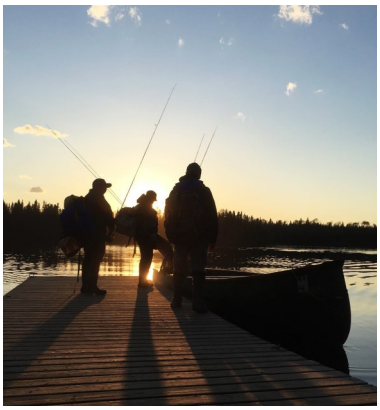

Activité à la journée
Incluant le transport en bateau aller-retour, la visite historique ainsi que le repas du midi au shore-lunch.

Pêche
Avec bateau, moteur, essence, aide technique sur le territoire et pêche à la truite mouchetée.

Plein air
Accès aux sentiers, activités de plein air guidées (selon le nombre de participants), canot, kayak, paddle board, pédalo, accès à la *kidzone* (aire de jeux pour les enfants), rallye, sentiers.

Nous espérons grandement votre encouragement et votre visite cet été. Soyez assurés que l'équipe du Triton est déjà sur le bout du quai afin de saluer votre arrivée !

Pour nous rejoindre :

Téléphone : 1-877-393-0557 (sans frais) ou 1- 819-653-2150

www.seigneuriedutriton.com

https://www.facebook.com/SeigneurieDuTriton

Visite virtuelle Google Maps360

Au plaisir de vous accueillir,
Annie Tremblay et Nicolas Bernard

Aux utilisateurs d'embarcations à moteur sur le lac Édouard

Les quelques suggestions qui suivent visent à protéger la qualité du lac ainsi que la qualité de vie de ses riverains

- Naviguez à basse vitesse lorsqu'à moins de 30 mètres (100 pieds) des rives ou des quais ou en eau peu profonde (3 mètres et moins);
- En motomarine ou en pratiquant tout autre sport nautique, ne naviguez pas toujours au même endroit, dirigez-vous vers des zones moins habitées;
- Éloignez-vous des canotiers, des kayakistes ou réduisez votre vitesse lorsque vous les croisez;
- Ne circulez pas près des baigneurs;
- Naviguez à des vitesses qui font en sorte que votre bateau est parallèle à la surface du lac, évitez qu'il ne forme un angle de 45 degrés avec cette dernière.

Notre lac vous est prêté gratuitement. S.V.P., respectez ces quelques règles.

Bye, Bye nuage, Welcome soleil

Un spectacle de musique gratuit sera donné le samedi 22 mai prochain par monsieur Pierre Verrette, du balcon de son chalet. La SQ a été avertie et les consignes sanitaires seront respectées.

Assistez à ce spectacle de musique et de chansons directement de votre bateau.

Vous êtes donc invités à venir vous ancrer sur le lac en face du 36, chemin Bertrand (près du village), résidence de Nadia Rousseau et Pierre Verrette **(chalet jaune à 2 étages).**

En direct de sa terrasse, ce spectacle solo veut saluer l'arrivée du printemps et du beau temps et réchauffer le coeur des gens de Lac-Édouard : **le samedi 22 mai, à compter de 15 h**. En cas de mauvais temps, le rendez-vous sera remis au lendemain, même heure.

N.B. Le tout doit se faire dans le respect des consignes sanitaires applicables. Les rassemblements privés étant interdits, seules les personnes, vivant à une même adresse (même bulle) que vous, pourront monter à bord de votre embarcation. Une distance de 2 m devra être maintenue entre les embarcations.

Pour éviter les rassemblements, personne ne pourra se présenter sur la terre ferme.

Profitons de ce moment de détente !

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238

Courriel : infos@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi : Fermé

Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

DIRECTION GÉNÉRALE - TAXATION MUNICIPALE

Communiquez avec madame Mélanie Dagenais
Directrice générale et secrétaire-trésorière
(819) 653-2238 / Courriel : melanie.dagenais@lacedouard.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION - INSPECTION MUNICIPALE

Communiquez avec monsieur Jean-François Lessard
Inspecteur municipal
(819) 653-2138 / Courriel : jean-francois.lessard@lacedouard.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Communiquez avec madame Sylvie Héon
Adjointe administrative
(819) 653-2238 / Courriel : agente@lacedouard.ca

DÉVELOPPEMENT RURAL

Communiquez avec Madame Nancy Hudon, agente rurale
Tél. : (819) 653-2438 / Courriel : nancy.hudon@lacedouard.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée régulière :
le mardi 8 juin à 19 h

Décès de madame Carole Audy

Le 18 avril dernier, Carole nous quittait. Résidente de Lac-Édouard, elle était la fille de feu monsieur Gérard Audy et de feu madame Marie-Berthe Bertrand.

Nous voulons adresser nos plus sincères condoléances aux membres de sa famille et plus particulièrement à sa sœur Line et à ses frères Richard et Marc.

En ces moments difficiles, nos prières et nos pensées vous accompagnent.